

## Formation « Approfondissement – 2<sup>ème</sup> année »

Développer son regard critique pour vérifier la fiabilité de l'information comptable,

Etablir un plan d'action pour son entreprise suite à son analyse financière.

Lundi 21 novembre 2022 & Lundis 06 février – 06 mars – 03 avril 2023  
13h-19h, en présentiel, à l'ancienne école de Lagrand (05)

Inscriptions jusqu'à 7 jours avant le début de la formation.

### *Coût de la formation :*

696€ pour 24h de formation

### **Pour les cotisants VIVEA :**

Prise en charge totale de la formation par VIVEA, dans la limite de 2250€ par an et par contributeur

### **Financement CPF/Pôle**

### **Emploi/OPCO /autres :**

Nous consulter

### *Indicateur de résultat :*

91% de satisfaction à la session 2021- CYCLE 2

### *Objectifs de la formation :*

Vérifier sa saisie annuelle,

Clôturer sa comptabilité et préparer ses déclarations fiscales et sociales,

Analyser ses chiffres pour établir un plan d'action selon son contexte et ses attentes.

### *Public visé :*

Cette formation s'adresse aux agriculteurs et agricultrices installé.es, des Hautes Alpes et départements limitrophes, souhaitant tenir leur propre comptabilité et s'approprier les éléments comptables pour gérer leur entreprise.

### *Prérequis :*

Avoir saisi les pièces comptables de l'année à clôturer sur le logiciel ISTEA

### **Renseignements et inscriptions :**

Florentine DUJARDIN

MIN51 – 15 avenue Pierre Grand – 84953 CAVAILLON Cedex-

Tél. 06 12 09 90 13 – [afocg.paca@gmail.com](mailto:afocg.paca@gmail.com)

### **Une formation organisée par l'ARDEAR PACA**

N° Organisme de formation : 93840372284

N° SIRET : 50925249000032

## Formation « Approfondissement – 2<sup>ème</sup> année »

Développer son regard critique pour vérifier la fiabilité de l'information comptable,

Etablir un plan d'action pour son entreprise suite à son analyse financière.

Lundi 21 novembre 2022 & Lundis 06 février – 06 mars – 03 avril 2023  
13h-19h, en présentiel, à l'ancienne école de Lagrand (05)

### *Modalités pédagogiques :*

Apprentissage en situation réelle par expérimentation : chaque participant vient avec son ordinateur et ses pièces comptables.

En cas de difficulté, les interrogations sont énoncées à l'ensemble du groupe et l'échange est favorisé pour faire émerger les solutions.

### *Moyens d'encadrement :*

Florentine DUJARDIN, animatrice-formatrice

### *Modalités d'évaluation :*

Auto-évaluation par chaque stagiaire en fin de formation, avec l'animatrice-formatrice ;

Questionnaire de satisfaction stagiaire.

**Une attestation de formation sera délivrée à chaque stagiaire à la suite de la formation.**

### *Accès aux personnes en situation de handicap :*

Nous contacter en amont de la formation pour prévoir les adaptations.

### *Programme de la formation :*

#### **Lundi 21 novembre 2022 – 13h00 – 19h00**

Vérifier la fiabilité de l'information comptable poste par poste :

*Emprunts – Immobilisations – Stocks – Dettes et Créances*

*Charges et Produits de l'année*

Procéder aux enregistrements des opérations d'inventaire

#### **Lundi 06 février 2023 – 13h00-19h00**

Vérifier la cohérence globale de son dossier comptable

Clôturer son dossier annuel

#### **Lundi 06 mars 2023 – 13h00-19h00**

Préparer sa déclaration de TVA et sa déclaration de revenus

#### **Lundi 03 avril 2023 – 13h00-19h00**

Etablir un plan d'action pour son entreprise, suite à l'analyse financière

### **CREDIT D'IMPÔT A LA FORMATION**

Le crédit d'impôt pour la formation des dirigeants d'entreprise est un dispositif au profit de toutes les entreprises relevant d'un régime réel d'imposition sur les bénéfices (impôt sur le revenu ou sur les sociétés). Il est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an.

### **ETRE REMPLACÉ POUR SE FORMER**

Certains départements/régions ont signé des conventions entre VIVEA et le service de remplacement pour réduire le coût du service de remplacement lorsque vous venez en formation.

Plus de renseignements : [www.vivea.fr](http://www.vivea.fr)